

vélos électriques: les SIL offrent une subvention pour changer de batterie

Les services industriels de Lausanne (SIL) mettent en oeuvre une nouvelle action en faveur des vélos électriques. Tout achat d'une nouvelle batterie de vélo électrique est subventionné à hauteur de 12% par le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables.

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Ville de Lausanne soutient depuis 2000 l'achat de vélos électriques (auprès d'un concessionnaire agréé). Une subvention de 300 francs était disponible (jusqu'à fin 2007) pour les acheteurs habitant les communes de Lausanne, Saint-Sulpice, Prilly, Jouxens, Le Mont-sur-Lausanne, Epalinges, ainsi que Collonges (VS) et Mex (VS) (réseau électrique lausannois). Depuis le 1^{er} janvier 2008, seuls les Lausannois ont droit à cette aide. Celle-ci a par ailleurs été reconduite en 2009. A ce jour, plus de 600 vélos ont été financés, dont plus de 200 pour la seule année 2008.

Aujourd'hui, les SIL et le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables poursuivent ce soutien en subventionnant – toujours en collaboration avec les revendeurs de vélos électriques – le renouvellement des batteries de ces vélos. En effet, les vélos électriques de plus de deux ans doivent peu à peu être rechargés plus fréquemment en raison de la diminution des performances de la batterie. Or, le coût de cette pièce peut osciller entre 600 et 1500 francs environ.

Les SIL proposent donc **une participation de 12%** sur l'achat d'une nouvelle batterie (et éventuellement du chargeur adapté) pour un vélo acheté grâce au subventionnement lausannois entre 2000 et 2007. Ce pourcentage permet à chacune et chacun de bénéficier d'un subventionnement proportionnel au prix de la batterie. Cette action a été imaginée par le Comité du Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables.

Pour percevoir la subvention, les acheteurs doivent se rendre chez leur concessionnaire-vendeur pour se procurer une batterie et rapporter l'ancienne, qui sera ainsi recyclée de façon adéquate. A cette occasion, ils remplissent également un questionnaire à renvoyer aux SIL avec une copie de la facture.

Les personnes intéressées par les différents soutiens de la Ville aux énergies renouvelable et à la mobilité douce peuvent s'adresser dorénavant au nouveau centre Contact Energies, pl. Chauderon 23, ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 11h45 et de 13h à 17h, tél. 021 315 83 83, e-mail: contactenergies@lausanne.ch, site internet: www.lausanne.ch/sil.

Les services industriels de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:
- Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, tél. 021 315 82 00.

Lausanne, le 7 avril 2009



Hôtel de Ville
case postale 6904
1002 Lausanne
tél. 021 315 25 50
fax 021 315 20 05
infopresse@lausanne.ch